

FLASH INFO AVRIL 2021

Le Maire et le Conseil Municipal

REPAS DES AÎNES

Fort logiquement le repas des aînés est annulé. Les conditions sanitaires nationales ne permettent pas encore de se réunir, de se rassembler.

CEREMONIE DU 8 MAI

La cérémonie du 8 mai devra dans les conditions actuelles être limitée à 6 personnes. Nous rendrons honneur à nos combattants morts pour la France en comité restreint.

Si les conditions sanitaires s'améliorent (très improbable) nous vous tiendrons informés du nouveau dispositif.

FACTURES D'EAU

Les factures d'eau sur la consommation 2020 sont établies. Elles sont à payer pour le 31 mai. Globalement notre consommation évolue peu. Vous savez que cette denrée est précieuse.

VOTE DU BUDGET

Le budget 2021 de la mairie a été voté à l'unanimité ce vendredi 29 mars.

Il a été établi sans hausse d'impôt communal.

AIRE DE JEUX

En mai vous pourrez découvrir la nouvelle aire de jeux pour enfants. Elle est en cours de construction à côté du square.

VACCINATION COVID

Vous avez plus de 70 ans ou vous avez entre 50 et 69 ans avec une pathologie à haut risque
VOUS ETES PRIORITAIRES.

Parlez-en à vos professionnels de santé ou inscrivez-vous en direct au centre de vaccination de Le Quesnoy en composant le 03 27 14 86 11 (la semaine) et le 03 27 14 92 72 le Week end. Vous serez alors inscrit et convoqué par l'hôpital.

En cas de difficulté majeure : une permanence sera assurée en mairie entre **14H et 17H le 13 avril 2021**. Votre demande sera transmise au centre hospitalier qui fixera alors le rendez-vous.

« La déception permet la reconstruction sur de meilleures fondations »

Le Maire et le Conseil Municipal



Covid-19. Le port du masque est désormais obligatoire dans toutes les rues.

Depuis jeudi 4 mars 2021, le port du masque est généralisé à l'ensemble des communes du département pour endiguer le regain de l'épidémie de Covid 19.

PREVENTION DU BRÛLAGE DES DECHETS VERT

Il est maintenant admis que la pollution atmosphérique est un enjeu de santé publique. Les sources de polluants dans notre environnement sont multiples. Si on pense immédiatement aux industries ou à la circulation automobile, on néglige souvent des sources plus diffuses telles que **le brûlage des déchets verts**.

Pris individuellement, un « petit feu au fond d'un jardin » paraît souvent bien anodin aux particuliers... En réalité, le brûlage des déchets a des conséquences sur la qualité de l'air et donc sur la santé.

Rappel : Le brûlage des déchets verts est interdit par la loi sous peine d'une amende de 4^e classe s'élevant à 750€

Prenons soin de notre santé !

Compostage, broyage, mulching, paillage... Les déchets verts sont une ressource pour nos jardins,
ne les brûlons pas !

Le saviez-vous ?



Médecin de garde

En cas d'urgence faites le 03.20.33.20.33.

PERMANENCES

Monsieur le Maire le 6 et 20 Avril de 17 h 00 à 17 h 30,

M. JACQUINET Thierry Commission Finances, Sécurité, flash-info, sur rendez-vous,

Mme VINCENT Nathalie Commission communication, intercommunalité, associations, sur rendez-vous,

M. LENOIR Jean-Michel Commission Jumelage, affaires sociales et espaces communaux, sur rendez-vous,

Mme BRIATTE-FLAMENT -Aurélie Commission écoles, jeunesse et culture, sur rendez-vous.

Mr DARRAS Didier Voirie Bâtiment Logements Travaux Environnement, sur rendez-vous.

Permanences sur Rendez-vous

Consultation des Nourrissons sur rendez-vous au 03.59.73.16.50 local PMI

Assistante sociale 03.59.73.16.50

CRAM « CARSAT » au 39.60

Retraite complémentaire 08.20.20.01.89.

BUS BLEU service public 03.59.73.18.20 ou avesnois.franceservices@lenord.fr

